



-AVIS DE CONVOCATION-

Séance ordinaire du conseil d'établissement

Mardi 7 avril 2026 à 18h45

Ordre du jour

École Saint-Sacrement

	Rôle du C.É. LIP	Temps
1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum	Art.61	2 min.
2. Adoption du projet d'ordre du jour	Adopter	2 min.
3. Adoption du procès-verbal de la séance	Adopter Art. 69	5 min.
4. Parole au public		5 min.
5. Parole au représentant du comité de parents		5 min.
Décision/Consultation		
7. Consultation sur les besoins 7.1 Services 7.2 Biens	Art. 96.22 et 110.13 Consultation	
8. Consultation des élèves sur le fonctionnement de l'école	Art. 89.2 et 110.4 Consultation	
9. Horaire de l'école pour 2026-2027	Art.96,13 Approuve	
10. Dates des étapes pour 2026-2027	Art.84 Approuve	
11. Journées pédagogiques au service de garde		
12. Guide des pratiques au service de garde	Art. 77.2 Adopter	
Nouvelles de l'école		
13. Suivi des travaux		
14. Sortie de fin d'année		
15. Projet cour d'école		
16. Retour sur l'activité-école SCP		
17. Retour sur St-Sacrement en spectacle		
18. Suivi pour l'alarme d'incendie		
19. Suivi au sujet de la violence et l'intimidation		
20. Suivi au niveau du personnel		
21. Service de garde		
22. Parole aux enseignants et direction		

23. Questions diverses		
24. Date de la prochaine assemblée : 12 mai 2026		
25. Ajournement ou levée de l'assemblée		

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »

Fanny Traversy, présidente